

ISSN 2354-4805

N° 13 / JANUAR 2020

DE GEMENGE BUET



INFORMATIONEN AUS DEM
STENGEFORTER GEMENGEROT



- 03 • **D’Gemeng | La commune**
- Heures d’ouverture de l’administration communale
Öffnungszeiten vun der Administratioun
 - Consultations du Collège des Bourgmestre et Échevins
Consultatiounen vum Schäfferot
- 04 - 05 • **Annuaire communal | Telefonsbuch vun der Gemeng**
- 06 • **Consultations | Consultatiounen**
- Office social régional
Regionalen Office social
 - MyEnergy infopoint
 - Consultations pour nourrissons
Neigebuereneconsultatiounen
- 07 • **Adresses utiles | Nätzlech Adressen**
- 08 - 19 • **Avis | Matdeelungen**
- Avis - Règlement concernant la fixation des droits d’inscription aux cours de solfège, 4e année renforcée
 - Avis - Règlement relatif aux subsides à allouer aux associations locales
 - Avis - Règlement sur l’utilisation des toitures des bâtiments communaux aux fins d’installations photovoltaïques
 - MyEnergy - Se Chauffer au bois
 - Concours - Äre Projet mam Naturpark
 - Concours - Votre projet avec le parc naturel
 - La préservation des insectes pollinisateurs au Luxembourg – Une opération collective !
 - SICA - App
 - Regionale Energie - Investieren Sie in die Kooperative
 - Energie régionale - Investissez dans la coopérative
 - Flex - Le Carsharing dans votre commune
- 20 - 26 • **Séances du Conseil communal | Gemengerotssätzungen**
- Séance du 5 décembre 2019
Sëtzung vum 5. Dezember 2019
 - Séance du 19 décembre 2019
Sëtzung vum 19. Dezember 2019



HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Du lundi au vendredi

09h00 - 11h30 & 14h00 - 16h00

Il existe la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des heures normales d'ouverture en contactant directement le service concerné.

ËFFNUNGSZÄITE VUN DE BÜROE VUN DER ADMINISTRATIOUN

Vu Méindes bis Freides

09h00 - 11h30 & 14h00 - 16h00

Et besteet d'Méiglechkeet ausserhalb vun den Ëffnungszäiten ee Rendezvous ze fixéieren, andeems Dir de betreffende Service kontaktéiert.



CONSULTATIONS DU COLLÈGE DES BOURMESTRE ET ÉCHEVINS

Un membre du Collège des Bourgmestre et échevins se tient SANS rendez-vous à votre disposition à la maison communale:

Chaque samedi (excepté vacances scolaires)

09h30 - 11h30

CONSULTATIOUNE VUM SCHÄFFEROT

Ee Member vum Schäfferot empfängt Iech OUNI Rendez-vous am Gemengenhais:

All Samschdeg (ausser an de Schoulvakanten)

09h30 - 11h30

TELEFONSBUCH VUN DER GEMENG



Collège des Bourgmestre et Échevins Guy PETTINGER, Bourgmestre
Andy GILBERTS, Échevin
Sammy WAGNER, Échevin 39 93 13-**200**

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

Accueil	Henriette RIES Natascha PIERRAT	39 93 13- 1 39 93 13- 213	henriette.ries@steinfort.lu natascha.pierrat@steinfort.lu
Affaires scolaires	Pit HOFFMANN	39 93 13- 217	pit.hoffmann@steinfort.lu
Bureau de la population	Yves THILL	39 93 13- 221	yves.thill@steinfort.lu
Comptabilité	Andres CASTRO	39 93 13- 216	andres.castro@steinfort.lu
Culture & Tourisme	Michel CLEMEN	39 93 13- 210	michel.clemen@steinfort.lu
État Civil, Indigénat	Martine BAUM	39 93 13- 220	martine.baum@steinfort.lu
Relations avec les associations locales	Natascha PIERRAT	39 93 13- 213	natascha.pierrat@steinfort.lu
Relations publiques	Michel CLEMEN	39 93 13- 210	service-pr@steinfort.lu
	Maida HAJROVIC	39 93 13- 215	
	Corinne KESSELER	39 93 13- 215	
	Myriam KNEIP	39 93 13- 214	
	Léna PYCKAVET	39 93 13- 224	
Ressources humaines	Chris DEGROTT	39 93 13- 211	chris.degrott@steinfort.lu
	Corinne LEYDER	39 93 13- 211	corinne.leyder@steinfort.lu
	Pit HOFFMANN	39 93 13- 217	pit.hoffmann@steinfort.lu
Secrétaire communal	Diane STOCKREISER-PÜTZ	39 93 13- 200	diane.stockreiser@steinfort.lu
Secrétariat	Andres CASTRO	39 93 13- 216	andres.castro@steinfort.lu
	Claudine GILLEN	39 93 13- 209	claudine.gillen@steinfort.lu
	Sophie GOEDERS	39 93 13- 219	sophie.goeders@steinfort.lu
	Sam MORES	39 93 13- 218	sam.mores@steinfort.lu

DÉPARTEMENT FINANCIER

Facturation	Irena DELLA PENNA	39 93 13- 234	irena.dellapenna@steinfort.lu
Receveur communal	Charel THILL	39 93 13- 230	charel.thill@steinfort.lu

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Secrétariat	Claudine GILLEN	39 93 13- 240	claudine.gillen@steinfort.lu
	Marie-Laurence LEBRUN	39 93 13- 246	marie-laurence.lebrun@steinfort.lu
Ingénieur diplômé	Alain KIEFFER	39 93 13- 242	alain.kieffer@steinfort.lu
Ingénieur technicien	Roger GLEIS	39 93 13- 241	roger.gleis@steinfort.lu
Urbaniste diplômé	Max ZAMBELLI	39 93 13- 247	max.zambelli@steinfort.lu
Police des Bâtisses	Aline KAYSER	39 93 13- 251	aline.kayser@steinfort.lu
Régie communale	Olivier FRÉDÉRIC	39 93 13- 244	olivier.frederic@steinfort.lu
	Christophe RODRIGUES	39 93 13- 243	christophe.rodrigues@steinfort.lu
Service hygiène	David KRIER	39 93 13- 248	david.krier@steinfort.lu

DÉPARTEMENT D'ORDRE PUBLIC

Agent municipal / Garde champêtre Alexandra CHARPENTIER 39 93 13-**1** alexandra.charpentier@steinfort.lu

TELEFONSBUCH VUN DER GEMENG

URGENCES

Urgences techniques	La permanence technique fonctionne uniquement de 16:00 à 7:00 heures	Tél.: 39 93 13- 555
Urgences État Civil (décès)	La permanence de l'état civil fonctionne uniquement les samedis matins de 10:00 à 12:00 heures	Tél.: 39 93 13- 554

MAISON RELAIS POUR ENFANTS (7B, Rue de Hagen L-8421 Steinfort)

Direction	Vicky OLINGER-WAGNER Fabienne RASQUÉ-CLEMEN	Tél.: 39 93 13- 370 Fax: 39 93 13- 938	maisonrelais@steinfort.lu http://maisonrelais.steinfort.lu
------------------	--	---	--

SPORT (7A, Rue de Hagen L-8421 Steinfort)

Piscine communale		Tél.: 39 93 13- 400 Fax: 39 93 13- 940	
Centre sportif		Tél.: 39 93 13- 410 Fax: 39 93 13- 940	
Responsable	Joël WALDBILLIG	Tél.: 39 93 13- 403 Fax: 39 93 13- 940	joel.waldbillig@steinfort.lu http://piscine.steinfort.lu

ÉDUCATION

Président du comité d'école	Christian KOHNEN	Tél.: 39 93 13- 301 Fax: 39 93 13- 930	christian.kohnen@education.lu http://www.schoul-stengefort.lu
------------------------------------	------------------	---	--

STEINFORT

Cycle 1 « Précoce »	Bâtiment Maison Relais 7B, Rue de Hagen L-8421 Steinfort	Tél.: 39 93 13- 360 Fax: 39 93 13- 933
Cycle 1 « Préscolaire »	Bâtiment Maison Relais 7B, Rue de Hagen L-8421 Steinfort	Tél.: 39 93 13- 337 Fax: 39 93 13- 933
Cycle 1 « Préscolaire »	Bâtiment Maison Relais Nouvelle extension 7B, Rue de Hagen L-8421 Steinfort	Tél.: 39 93 13- 330
Cycles II-IV « Primaire »	Bâtiment Maison Relais Nouvelle extension 7B, Rue de Hagen L-8421 Steinfort	Tél.: 39 93 13- 340
Cycles II-IV « Primaire »	Bâtiment principal Rue de l'École L-8420 Steinfort	Tél.: 39 93 13- 300 Fax: 39 93 13- 930
Cycles II-IV « Primaire »	Bâtiment « Complémentaire » Rue de l'École L-8420 Steinfort	Tél.: 39 93 13- 310 Fax: 39 93 13- 931

KLEINBETTINGEN

Cycle I « Précoce »	Rue du Parc L-8380 Kleinbettingen	Tél.: 26 10 89 47
Cycle I « Préscolaire »	Rue du Parc L-8380 Kleinbettingen	Tél.: 26 10 89 46
Cycle I « Préscolaire »	Annexe - Rue du Parc L-8380 Kleinbettingen	Tél.: 39 92 69
Cycles II-IV « Primaire »	12, Rue de la Gare L-8380 Kleinbettingen	Tél.: 39 92 70 Fax: 39 56 54



CONSULTATIOUNEN



OFFICE SOCIAL RÉGIONAL STEINFORT REGIONALES SOZIALAMT STEINFORT

11 Rue de Kleinbettingen

L-8436 Steinfort

Tél.: 28 22 75 -1

Fax: 28 22 75-230

Du lundi au vendredi

Von Montag bis Freitag

08h45 - 11h30 & 13h30 - 15h30



MYENERGY INFOPOINT WESTEN CONSEIL GRATUIT EN ÉNERGIE KOSTENFREIE ENERGIEBERATUNG

www.myenergy.lu

Fixez votre rendez-vous
de conseil personnalisé



Vereinbaren Sie Ihren
persönlichen Beratungstermin

8002 11 90



CONSULTATIONS POUR NOURRISSONS NEIGEBUERENECONSULTATIOUNEN

La Ligue Médico-Sociale informe que les prochaines consultations pour nourrissons et jeunes enfants (0-4 ans) auront lieu:

D'Ligue Médico-Sociale informéiert, datt déi nächst Consultatioune fir Neigebuerener a kleng Kanner (0-4 Joer) stattfannen:

• 06.02.2020, 9h00 - 11h30

Thèmes Themen

« Développement des 5 sens » de 9:30 à 10:30 heures
„Entwicklung der 5 Sinne“ von 9:30 bis 10:30 Uhr

• 20.02.2020, 9h00 - 11h00

• 05.03.2020, 9h00 - 11h30

Thèmes Themen

« Le sommeil de l'enfant » de 9:30 à 10:30 heures
„Der Schlaf des Kindes“ von 9:30 bis 10:30 Uhr

• 19.03.2020, 9h00 - 11h30

Adresse: **Maison Relais Steinfort (7B, Rue de Hagen)**



NËTZLECH ADRESSEN

SERVICES

ASSOCIATIONS

Entente des sociétés de la commune de Steinfort

Guy LAROCHE (Président)
Tél.: 39 55 55

CULTES

Presbytère Steinfort

4 Route de Luxembourg
L-8440 Steinfort
Tél.: 39 00 58

Père

Nico TURMES
Tél.: +32 63 240 199

NATURE & TOURISME



Administration de la nature et des forêts (Mirador)

1 Rue Collart
L-8414 Steinfort
Tél.: 26 39 34 08

DÉCHETS

SICA

www.sica.lu | info@sica.lu

Administration (Enlèvement déchets)

Tél.: 30 78 38-1

Sica Recycling Park

28 Z.I.
L-8287 Kehlen
Tél.: 30 78 38-30



SICA Station de compostage (Mamer)

Tél.: 31 71 48

JEUNESSE

D'Jugendhaus zu Stengefort

17 Rue de l'École
L-8367 Hagen

Christophe Schumacher, Responsable

Tél.: 621 33 81 28

MOBILITÉ

Proxibus

Tél.: 8002-7200

SENIORS

Kniwwelkescht CIGL Steinfort

15 Rue de l'École
L-8367 Hagen
Tél.: 26 30 55 03
Fax.: 26 10 81 71



SANTÉ & SOINS

Pharmacie de Steinfort

24 Route d'Arlon
L-8410 Steinfort
Tél.: 39 00 24

Hôpital Intercommunal

1 Rue de l'Hôpital
L-8423 Steinfort
Tél.: 39 94 91-1



POSTES

Bureau de Poste Steinfort

7 Rue de Luxembourg
L-8440 Steinfort
Tél.: 39 92 11 21

URGENCES

Protection civile 112

Centre d'Incendie et de Secours 49771 3725
Rue Collart L-8414 Steinfort

Police Lëtzebuerg 113

Police Commissariat Capellen/Steinfort 244 30 1000
21A Route d'Arlon L-8310 Capellen

DÉPANNAGES

Électricité CREOS

8002-9900

Gaz naturel CREOS

8007-3001

Antenne collective Eltrona

499 466 888



Steinfort, le 25 novembre 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 18 avril 2019 concernant la fixation des droits d'inscription aux cours de solfège, 4^e année renforcée, a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 19 septembre 2019, réf. : 82ex08261.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins


Guy Pettinger
Bourgmestre




Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

MATDEELUNGEN



Steinfort, le 26 novembre 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le règlement communal relatif aux subsides à allouer aux associations locales de la commune de Steinfort a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2019 et entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2020.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal



COMMUNE DE
STEINFORT

Steinfort, le 28 novembre 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le règlement communal sur l'utilisation des toitures des bâtiments communaux aux fins de l'installation d'un système photovoltaïque a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 19 septembre 2019.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins


Guy Pettinger
Bourgmestre




Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

MATDEELUNGEN



myenergy
Luxembourg

Se chauffer au bois

1

Le bois doit répondre à plusieurs critères



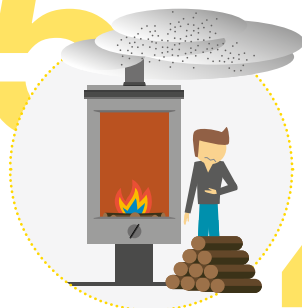
2

Utilisez du bois sec



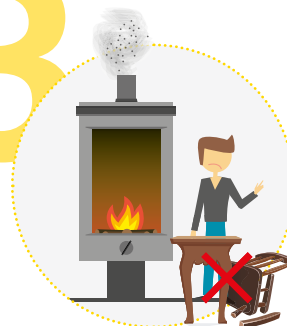
5

Évitez d'utiliser votre poêle à bois lors des épisodes de pollution



3

Ne brûlez pas de déchets



4

Utilisez la bonne quantité de bois et évitez d'étouffer vos flammes



myenergy.lu
heizungscheck.lu



myenergy
8002 11 90



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



EE PROJET MAT ËNNERSTËTZUNG VUM
UN PROJET SOUTENU PAR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire

CONCOURS ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



ENTDECKT D'GEWËNNERPROJETEN
VUN DER LESCHTER EDITIOUN!
DÉCOUVREZ LES LAURÉATS
DE LA DERNIÈRE ÉDITION!

Renseignéiert Iech op der Internetsäit vun Ärem Naturpark
Renseignez-vous sur le site internet de votre Parc naturel



www.naturpark-our.lu



www.naturpark-meldall.lu



www.naturpark-sure.lu

EDITION
2019/20

CONCOURS

Äre projet (m)am Naturpark

VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL

DE • Wir sind auf der Suche nach kreativen Köpfen. Sie sind eine Privatperson, ein Unternehmen oder ein Verein und haben eine konkrete Projekt- oder Veranstaltungsidee, die auf dem Gebiet der Naturparke Luxemburgs umgesetzt werden kann und zu einer nachhaltigen Regionalentwicklung beiträgt?

Mindestens eines der folgenden Ziele sollte dabei berücksichtigt werden:

- Erhalt & Aufwertung der Natur, der Tier- & Pflanzenwelt
- Erhalt & Aufwertung der Wasser-, Boden- und Luftqualität
- Erhalt & Aufwertung des kulturellen Erbes
- Förderung der Lebensqualität
- Förderung von Tourismus & Freizeitaktivitäten

Nehmen Sie Teil an unserem Ideenwettbewerb und gewinnen Sie mit etwas Glück eine finanzielle Unterstützung in Höhe von bis zu 6.000 € für ihr Projekt! Das Teilnahmeformular finden Sie auf der Internetseite Ihres Naturparks.

Einsendeschluss: 16. März 2020

Viel Glück!

FR • Nous sommes à la recherche d'esprits créatifs. Vous êtes une personne privée, une entreprise ou une association et vous avez une idée concrète de projet ou d'événement, qui peut être mise en œuvre sur le territoire des Parcs naturels du Luxembourg, et qui contribue à un développement régional durable ?

Au moins un des objectifs suivants doit être pris en compte :

- Préservation et valorisation de la nature, de la flore et de la faune
- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau, du sol et de l'air
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel
- Promotion de la qualité de vie
- Promotion du tourisme et des loisirs

Participez à notre concours d'idées et obtenez avec un peu de chance un soutien financier d'une valeur jusqu'à 6.000 € pour votre projet! Le formulaire de participation est disponible sur le site web de votre Parc naturel.

Délai de participation : 16 mars 2020

Bonne chance!



www.naturpark-our.lu



www.naturpark-mellerdall.lu



www.naturpark-sure.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire



La préservation des insectes pollinisateurs au Luxembourg – une opération collective !

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un programme national d'actions visant à renforcer les mesures de protection des insectes pollinisateurs sur le territoire luxembourgeois, dans le contexte alarmant du déclin documenté de leur abondance et de leur diversité.



En raison des causes multiples et complexes à l'origine de la disparition massive des insectes, le plan national d'actions ne pourra que résulter d'un dialogue participatif et interdisciplinaire qui mobilisera l'ensemble de la société. Il reposera sur la mise en œuvre de mesures concrètes dans plusieurs domaines d'action – destinées à améliorer nos connaissances sur les pollinisateurs, affronter les principales causes de mortalité des insectes et accompagner la prise de conscience de la société.

Toutes les personnes et toutes les institutions désireuses de participer à cette réflexion collective peuvent se manifester sur la plateforme www.planpollinisateur.org et s'inscrire à l'un des workshops organisés sur le territoire luxembourgeois. L'objectif est de collecter les projets existants et de partager des idées de projets / mesures, afin de les intégrer dans l'élaboration du « plan pollinisateur ».

workshop régional: (petit encas offert)
mercredi **22. janvier** de 19 h à 21 h
SICONA, 12 rue de Capellen, 8393 Olm

La reproduction du monde végétal repose principalement sur une grande diversité d'insectes (papillons, scarabées, mouches, abeilles...). Les pollinisateurs contribuent à plus du tiers de notre alimentation.

Malheureusement, les insectes pollinisateurs subissent actuellement une grave crise d'extinction planétaire et le déclin de leurs populations a été particulièrement bien documenté en Europe. Près de 10% des espèces d'insectes sont menacées d'extinction et les populations d'un pourcentage bien plus élevé d'espèces sont déclinantes, notamment chez les abeilles sauvages et les papillons. Cette crise s'explique par un maillage complexe de pressions liées aux activités humaines.

Les principaux facteurs de leur déclin sont la perte des habitats naturels par fragmentation et dégradation, les pratiques agricoles intensives, l'utilisation de pesticides, les maladies et les espèces envahissantes, ainsi que le changement climatique.

La disparition des pollinisateurs est un phénomène dévastateur autant pour notre sécurité alimentaire que pour le maintien de la biodiversité de nos écosystèmes. Il demande à être enrayé par le biais de mesures adéquates et variées.



Photos: copyright © Jean-Marie WEILER



Emweltberodung
Lëtzebuerg a.s.b.l.

Inscription sur:
www.planpollinisateur.org



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



QR-Code Android



QR-Code iOS

SICA-APP

Téléchargez gratuitement l'application du SICA pour recevoir des notifications concernant les collectes.

Français:

Cette application a été créée afin de faciliter la communication entre les habitants des communes membres et le SICA. Pour commencer, vous pouvez choisir entre trois langues à savoir le français, l'allemand et l'anglais.

Vous y trouvez votre calendrier écologique avec des explications précises concernant les différentes collectes tout au long d'un mois. Cette application a une fonctionnalité qui permet de recevoir des notifications avant les différents ramassages. Vous serez prévenu lorsque les ramassages de votre choix auront lieu. Vous pouvez également programmer les ramassages directement sur l'application, soit par appel ou via l'application. Grâce à cette application, SICA peut également vous maintenir informé de toutes les informations vous concernant.

Nous restons tout de même à votre écoute pour toute suggestion.

English:

This application was created to facilitate communication between the inhabitants of the member municipalities and SICA. For starters, you can choose between three languages namely French, German and English.

You will find your ecological calendar with precise explanations about the various collections throughout a month. The application has a feature that allows the sending notifications before the various collections. You will be reminded when specific pickups of your choice will take place. You can also schedule various pickups using the app directly through placement of a call or request via the app. Through this app, SICA can also inform you about any news that are relevant to you.

We are still at your disposal for any suggestion.

Deutsch:

Diese Applikation wurde entworfen um die Kommunikation zwischen den Bürgern der Mitgliedsgemeinden und dem SICA zu vereinfachen. Um die Bedienung bestmöglich zu gewährleisten, können Sie zwischen 3 Sprachen wählen; Französisch, Deutsch und Englisch. Nachfolgend finden Sie den Umweltkalender mit entsprechenden Erklärungen zu den Abholungen, welche in Ihrer Gemeinde organisiert werden.

Die Applikation enthält ebenfalls die Funktionalität eine Erinnerung am Tag vor der jeweiligen Abholung gesendet zu bekommen. Außerdem können Sie sich für meldepflichtige Abholungen anmelden indem Sie anrufen oder eine Nachricht an SICA senden.

Bei weiteren Fragen oder Anmerkungen stehen wir Ihnen weiterhin zur Verfügung.

MATDEELUNGEN





**REGIONAL
ENERGIE
COOPERATIVE**
LEADER Lëtzebuerg West

INVESTIEREN SIE IN DIE KOOPERATIVE

Regional Energie Cooperative – LEADER Lëtzebuerg West

AM 1. OKTOBER WURDE DIE KOOPERATIVE FÜR NACHHALTIGE ENERGIEVERSORGUNG IN DER REGION GEGRÜNDET.

Sie richtet sich an Einwohner der Region LEADER Lëtzebuerg West, welche:

- ▶ aktiv an der Energiewende in der Region mitwirken wollen
- ▶ an einer umweltfreundlichen Investitionsmöglichkeit interessiert sind, wo das Geld bei realen lokalen Projekten einen sinnvollen ökonomischen Mehrwert schafft
- ▶ lieber in der Gemeinschaft mit anderen Interessenten aktiv werden, als allein

Eine Aktion der Region LEADER Lëtzebuerg West welche die Gemeinden Garnich, Helperknapp, Koerich, Mamer, Mersch, Steinfort, Habscht angehören.

INVESTISSEZ DANS LA COOPÉRATIVE

Regional Energie Cooperative – LEADER Lëtzebuerg West

LE 1^{er} OCTOBRE, LA COOPÉRATIVE D'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE DURABLE A ÉTÉ CRÉÉE DANS LA RÉGION.

Elle s'adresse aux habitants de la région LEADER Lëtzebuerg West, qui:

- ▶ souhaitent participer activement à la transition énergétique dans la région
- ▶ sont intéressés par une opportunité d'investissement respectueuse de l'environnement, où l'argent alloué aux projets locaux existants, apporte une valeur ajoutée économique significative
- ▶ préfèrent être actifs au sein d'une communauté avec d'autres parties intéressées que seuls

Une action menée par la région LEADER Lëtzebuerg West dont les communes suivantes font partie: Garnich, Helperknapp, Koerich, Mamer, Mersch, Steinfort, Habscht.

WARUM SOLLTE MAN KOOPERATEUR WERDEN ?

- ▶ Man ermöglicht eine lokale saubere Energieproduktion
- ▶ Man hilft, die Region energetisch unabhängiger zu machen
- ▶ Man sorgt für einen ökologischen, sozialen und finanziellen Mehrwert
- ▶ Man hilft im Kampf gegen den Klimawandel
- ▶ Dieser Klimaschutz rechnet sich durch einen realen finanziellen Mehrwert für die Koopérateure

SIE WOLLEN KOOPERATEUR WERDEN ?

Ein Anteil kostet 100€.

Informieren Sie sich auf www.ecoop-west.lu, füllen Sie das Anmeldeformular aus und schicken Sie ihn vor dem 19. November 2019, an die Adresse der Kooperative:

Regional Energie Cooperative-LEADER Lëtzebuerg West
1, rue de l'Eglise, L-7481 Tuntange
E: lw@leader.lu

POURQUOI DEVENIR COOPÉRATEUR ?

- ▶ On soutient une production d'énergie propre locale
- ▶ On contribue à rendre la région plus indépendante dans le domaine de l'énergie
- ▶ On apporte une valeur ajoutée écologique, sociale et financière
- ▶ On aide à lutter contre le changement climatique
- ▶ Le climat dit merci par une plus-value financière pour les coopérateurs

SOUHAITEZ-VOUS DEVENIR UN COOPÉRATEUR ?

Une part coûte 100€.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.ecoop-west.lu, remplissez le bulletin de souscription et envoyez-le à l'adresse de la coopérative avant le 19 novembre 2019:

Regional Energie Cooperative-LEADER Lëtzebuerg West
1, rue de l'Eglise, L-7481 Tuntange
E: lw@leader.lu

Je suis intéressé(e) par l'achat de part(s) (précisez le nombre)

Ich interessiere mich für den Kauf von Anteile(n) (Anzahl angeben)

Nom / Name :

Adresse :

T: E:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



Europäischer Landwirtschaftsfonds für die Entwicklung des ländlichen Raumes:
Hier investiert Europa in die ländlichen Gebiete.

Le Carsharing dans votre commune.



Steinfort, Parking « Rue de l'Hôpital »

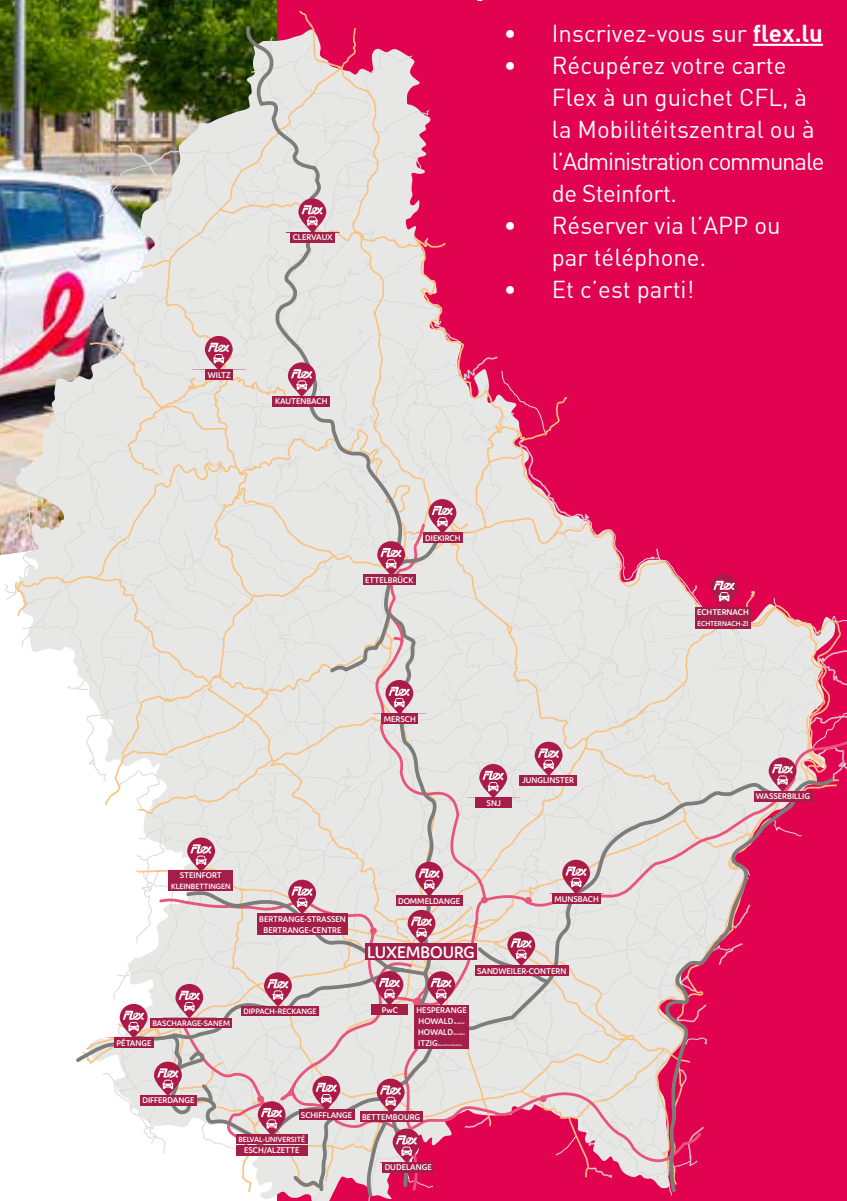


Kleinbettingen, Parking près de l'école primaire

Flex est la solution de carsharing partout au Luxembourg, proposant des voitures disponibles à de nombreuses stations, pour la plupart connectées au réseau de transport publics. Flex est la solution responsable pour les déplacements du quotidien.

L'inscription est facile:

- Inscrivez-vous sur flex.lu
- Récupérez votre carte Flex à un guichet CFL, à la Mobilitétszentral ou à l'Administration communale de Steinfort.
- Réserver via l'APP ou par téléphone.
- Et c'est parti!



Flex pour les entreprises et les communes

Avec Flex Business, inscrivez vos employés, utilisez les services Flex et recevez une facture détaillée de vos déplacements. C'est aussi simple que ça !



Combien ça coûte ?

Tous les tarifs incluent le carburant, une assurance, le nettoyage (interne et externe), les révisions et notre Flex-Servicecenter.



Flex Basic

0,00€/mois

Débutez le carsharing sans frais mensuels.

+ 3,80 € par heure

+ 0,45 € par km

Carburant inclus

Tarif de nuit de 22h à 6h : 1,60 € par heure

SANS
ENGAGEMENT

Flex Gold+

10,00€/mois

Des frais mensuels réduits grâce à votre abonnement de transports publics.

+ 2,80 € par heure

+ 0,40 € par km

Carburant inclus

Tarif de nuit de 22h à 6h : 0,00 € par heure

Flex Gold

20,00€/mois

Profitez de tarifs ultra avantageux.

+ 2,80 € par heure

+ 0,40 € par km

Carburant inclus

Tarif de nuit de 22h à 6h : 0,00 € par heure

Trouvez nos tarifs en ligne sur flex.lu

Flex-Servicecenter (24/7) : (+352) 2883 3882
Contact entreprises et communes : b2b@flex.lu



Comment ça fonctionne ?

1

Réservation

Faites votre choix parmi plusieurs types de véhicules modernes répartis dans de nombreuses stations Flex partout au Luxembourg.



3

Utilisation

Utilisez Flex partout au Luxembourg et dans la Grande Région et profitez d'un service sans limite !



2

Confirmation

Vous recevrez la confirmation de votre réservation instantanément.



4

Retour

Une fois votre trajet terminé, retournez simplement le véhicule à la station initiale avant la fin de votre réservation et indiquez le retour dans l'application Flex. Les frais seront automatiquement calculés.



GEMENGEROTSSÄTZUNG



www.steinfort.lu

Écoutez la séance du Conseil communal sur le site web de la commune ou à la maison communale (sur rendez-vous!).

Hören Sie sich die Gemeinderatssitzung auf der Website der Gemeinde oder im Gemeindehaus (nach Terminvereinbarung!) an.

Séance du:
Sitzung vom:

05.12.2019



Présences:
Anwesend:

Guy Pettinger, Bourgmestre, Bürgermeister
Andy Gilberts, Sammy Wagner, Échevins, Schöffen
Tom Matarrese, Daniel Frieden, Marianne Dublin-Felten,
Jean-Marie Wirth, Sylvie Asselborn-Huber, Georges Zeimet,
Dan Falzani, Anne Houllard, Conseillers, Gemeinderäte
Diane Stockreiser-Pütz, Secrétaire communal, Gemeindesekretär

Décisions du Conseil communal

Beschlüsse des Gemeinderates



Oui Ja



Non Nein



Abstention Enthaltung

Séance à huis clos

Service technique – Nomination au poste dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique

10 x 1 x

Le Conseil communal nomme Monsieur Sam Mangerich au poste dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique.

Maison Relais – Nomination au poste du groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

11 x

Le Conseil communal, nomme Madame Stephanie Koedinger au poste du groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social à la Maison Relais.

Geheimsitzung

Technischer Dienst – Ernennung auf den Posten der Besoldungsgruppe A2, wissenschaftliche und technische Untergruppe

10 x 1 x

Der Gemeinderat ernennt Herrn Sam Mangerich auf den Posten der Besoldungsgruppe A2, wissenschaftliche und technische Untergruppe.

Maison Relais – Ernennung auf den Posten der Besoldungsgruppe B1, pädagogische und psychosoziale Untergruppe

11 x

Der Gemeinderat ernennt Frau Stephanie Koedinger auf den Posten der Besoldungsgruppe B1, pädagogische und psychosoziale Untergruppe, in der Maison Relais.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

GEMENGEROTSSÄTZUNG

Séance publique

Résiliation du contrat de bail d'un commun accord - Madame Madelaine Langermann

11x 

Le Conseil communal approuve la résiliation du contrat de bail d'un commun accord conclu entre la commune de Steinfurt et Madame Madelaine Langermann et portant sur le logement sis 8, rue de la Gare à Kleinbettingen.

Contrat de bail – Madelaine Langermann

11x 

Après délibération conforme, le Conseil communal approuve le contrat conclu entre Madame Madelaine Langermann et la commune de Steinfurt portant sur un logement sis 10, rue de l'Hôpital à Steinfurt.

Convention et projet d'exécution relatifs au plan d'aménagement particulier « 18, rue de Hagen » à Steinfurt

11x 

Le Conseil communal approuve le projet d'exécution ainsi que la convention conclue entre le Collège des bourgmestre et échevins et la société LEMO S.A., relatifs au plan d'aménagement particulier « 18 rue de Hagen », portant sur des fonds sis à Steinfurt.

Convention relative à l'utilisation du hall sportif à Garnich

11x 

Le Conseil communal approuve la convention conclue entre l'administration communale de Garnich et l'administration communale de Steinfurt ayant pour objet la mise à disposition du hall sportif « Elsy Jacobs » à Garnich pour le compte du club de football de la commune de Steinfurt.

Öffentliche Sitzung

Einvernehmliche Auflösung des Mietvertrages - Frau Madelaine Langermann

11x 

Der Gemeinderat billigt die einvernehmliche Auflösung des Mietvertrages, zwischen der Gemeinde Steinfurt und Frau Madelaine Langermann betreffend die Wohnung gelegen 8, rue de la Gare in Kleinbettingen.

Mietvertrag – Madelaine Langermann

11x 

Nach Beratung beschließt der Gemeinderat den, zwischen Frau Madelaine Langermann und der Gemeinde Steinfurt, vereinbarten Mietvertrag betreffend eine Wohnung gelegen 10, rue de l'Hôpital in Steinfurt, anzunehmen.

Vereinbarung und Bauprojekt betreffend den Teilbebauungsplan „18, rue de Hagen“ in Steinfurt

11x 

Der Gemeinderat billigt das Bauprojekt sowie die, zwischen dem Schöffenrat und der Firma LEMO S.A., beschlossene Vereinbarung zum Teilbebauungsplan „18 rue de Hagen“, welche Liegenschaften in Steinfurt betreffen.

Vereinbarung bezüglich der Nutzung der Sporthalle in Garnich

11x 

Der Gemeinderat billigt die, zwischen der Gemeinde Garnich und der Gemeinde Steinfurt, beschlossene Vereinbarung betreffend die Zurverfügungstellung der Sporthalle „Elsy Jacobs“ in Garnich, zugunsten des Fussballclubs der Gemeinde Steinfurt.

GEMENGEROTSSËTZUNG

Confirmation d'un règlement d'urgence relatif à la circulation routière émis par le Collège des bourgmestre et échevins

11x ✓

Le Conseil communal confirme le règlement d'urgence émis par le Collège des bourgmestre et échevins en date du 28 novembre 2019 portant sur les travaux effectués dans la « rue de Hagen » à Steinfort et dans la « rue de Steinfort » à Hagen par l'entreprise « BONARIA FRERES ».

Subsides

11x ✓

Le Conseil communal accorde les subsides suivants:

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Sécurité routière Luxembourg | 250,00 € |
| - Fleegeelteren Lëtzebuerg a.s.b.l. | 65,00 € |

Bestätigung einer vom Schöffenrat herausgegebenen Dringlichkeitsverordnung betreffend den Straßenverkehr

11x ✓

Der Gemeinderat bestätigt die, am 28. November 2019, vom Schöffenrat herausgegebene Dringlichkeitsverordnung. Diese betraf Arbeiten, welche von der Firma „BONARIA FRERES“ in der „rue de Hagen“ in Steinfort sowie in der „rue de Steinfort“ in Hagen, ausgeführt wurden.

Zuschläge

11x ✓

Der Gemeinderat billigt folgende Zuschläge:

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Sécurité routière Luxembourg | 250,00 € |
| - Fleegeelteren Lëtzebuerg a.s.b.l. | 65,00 € |



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

GEMENGEROTSSÄTZUNG



www.steinfort.lu

Écoutez la séance du Conseil communal sur le site web de la commune ou à la maison communale (sur rendez-vous!).

Hören Sie sich die Gemeinderatssitzung auf der Website der Gemeinde oder im Gemeindehaus (nach Terminvereinbarung!) an.

Séance du:
Sitzung vom:

19.12.2019



Présences:
Anwesend:

Guy Pettinger, Bourgmestre, Bürgermeister
Andy Gilberts, Sammy Wagner, Échevins, Schöffen
Tom Matarrese, Daniel Frieden, Marianne Dublin-Felten,
Jean-Marie Wirth, Sylvie Asselborn-Huber, Georges Zeimet,
Dan Falzani, Anne Houllard, Conseillers, Gemeinderäte
Diane Stockreiser-Pütz, Secrétaire communal, Gemeindesekretär

Décisions du Conseil communal

Beschlüsse des Gemeinderates



Oui Ja



Non Nein



Abstention Enthaltung

Séance publique

Subside

11x

Le Conseil communal accorde un subsidy de 250 € à « Natur an Ëmwelt », ce dans le cadre de la Journée Nationale de l'Arbre 2019, afin de contribuer à la plantation d'arbres fruitiers à haute tige.

Titres de recette

11x

Après délibération, le Conseil communal accorde les titres de recette de l'exercice 2019 portant sur un montant de 1 246 998,25 €.

Öffentliche Sitzung

Zuschlag

11x

Der Gemeinderat billigt einen Zuschlag in Höhe von 250 € zugunsten von „Natur an Ëmwelt“, um im Rahmen des Nationalen Tag des Baumes 2019, zur Pflanzung von Hochstammobstbäume beizutragen.

Einnahmebelege

11x

Nach Beratung beschließt der Gemeinderat die Einnahmebelege betreffend das Haushaltsjahr 2019 in Höhe von 1 246 998,25 € anzunehmen.

GEMENGEROTSSÄTZUNG

Approbation d'une cession gratuite – No. 1198 du 18 novembre 2019

11x 

Le Conseil communal approuve l'acte de cession gratuite Numéro 1198/19 portant sur des parcelles sises à Kleinbettingen, « Rue du chemin de fer », inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Steinfurt, section C de Kleinbettingen

- numéro 634/3255, lieu-dit « Rue du chemin de fer », place voirie, ayant une contenance de 9 ares 99 ca

- numéro 695/3248, même lieu-dit, place voirie, ayant une contenance de 01 ca

- numéro 702/2911, même lieu-dit, place voirie, ayant une contenance de 76 ca.

Les parcelles mentionnées ci-avant sont cédées gratuitement par

1. la société anonyme FONCIER ET PARTICIPATIONS S.A.
2. la société anonyme PRESTA-GAZ S.A.
3. Madame Nadine Félix Anne HAGEN
4. Madame Malou Kayl

à l'Administration Communale de de Steinfurt, pour être incorporées dans la voirie publique.

Convention relative à des mesures exécutées par le SICONA en matière de protection de la nature – Fernand LUX

11x 

Après délibération conforme, le Conseil communal approuve le contrat conclu entre le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfurt, et Monsieur Fernand LUX portant sur l'aménagement d'un étang avec clôture sur la parcelle cadastrale sise dans la commune de Steinfurt, section B de Hagen, au lieu-dit « Faascht Brill », numéro cadastral 1759/4728.

Akt betreffend eine kostenlose Übertragung – Nr. 1198 vom 18. November 2019

11x 

Der Gemeinderat beschließt den Akt Nummer 1198/19 zur kostenlosen Übertragung von Parzellen gelegen in Kleinbettingen, „Rue du chemin de fer“, anzunehmen. Diese sind wie folgt im Kataster eingetragen:

Gemeinde Steinfurt, Abschnitt C von Kleinbettingen

- Nummer 634/3255, Ort genannt „Rue du chemin de fer“, Straße/Platz, mit einem Ausmaß von 9 Ar 99 Zentiar

- Nummer 695/3248, am gleichen Ort, Straße/Platz, mit einem Ausmaß von 01 Zentiar

- Nummer 702/2911, am gleichen Ort, Straße/Platz, mit einem Ausmaß von 76 Zentiar.

Die voranstehend genannten Parzellen werden kostenlos von

1. der Gesellschaft FONCIER ET PARTICIPATIONS S.A.
2. der Gesellschaft PRESTA-GAZ S.A.
3. Frau Nadine Félix Anne HAGEN
4. Frau Malou Kayl

an die Gemeinde Steinfurt abgetreten, um in die öffentlichen Verkehrswege eingebunden zu werden.

Vereinbarung betreffend von der SICONA ausgeführte Maßnahmen in Bezug auf den Naturschutz – Fernand LUX

11x 

Nach Beratung nimmt der Gemeinderat den, zwischen dem Schöffenrat der Gemeinde Steinfurt und Herrn Fernand LUX beschlossenen Vertrag zum Bau eines Teiches mit Zaun auf einer Katasterparzelle in der Gemeinde Steinfurt, Abschnitt B von Hagen, am Ort genannt „Faascht Brill“, Katasternummer 1759/4728, an.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

GEMENGEROTSSÄTZUNG

Département administratif – Création d'un poste d'employé communal dans groupe d'indemnité A1, sous-groupe éducatif et psycho-social

9 x  1 x  1 x 

Le Conseil communal décide de créer un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe éducatif et psycho-social, pour les besoins du service égalité des chances.

Verwaltungsabteilung – Erschaffen eines Postens für einen Gemeindebediensteten in der Besoldungsgruppe A1, pädagogische und psychosoziale Untergruppe

9 x  1 x  1 x 

Der Gemeinderat beschließt einen Posten für einen Gemeindebediensteten in der Besoldungsgruppe A1, pädagogische und psychosoziale Untergruppe, für den Bedarf der Chancengleichheitsabteilung zu schaffen.

Budget rectifié 2019 et Budget 2020 de l'Office Social Régional de Steinfurt

11x 

Le Conseil communal approuve le budget rectifié de l'exercice 2019 ainsi que le budget de l'exercice 2020.

Rektifizierter Haushaltsplan 2019 und Haushaltsplan 2020 des regionalen Sozialamtes Steinfurt

11x 

Der Gemeinderat nimmt den rektifizierten Haushaltsplan 2019 und den Haushaltsplan 2020 an.

Tableaux récapitulatifs / Übersichtstabellen

	Budget rectifié 2019 <i>Rektifizierter Haushalt 2019</i>		Budget 2020 <i>Haushalt 2020</i>	
	Service ordinaire <i>Ordentlicher Haushalt</i>	Service extraordinaire <i>Außerordentlicher Haushalt</i>	Service ordinaire <i>Ordentlicher Haushalt</i>	Service extraordinaire <i>Außerordentlicher Haushalt</i>
Total des recettes - Gesamteinnahmen	971 730,42 €	3 788,23 €	1 028 874,50 €	1 535,00 €
Total des dépenses - Gesamtausgaben	946 901,04 €	1 694,50 €	1 002 728,79 €	1 535,00 €
Boni propre à l'exercice - Boni	24 829,38 €	2 093,73 €	26 145,71 €	
Mali propre à l'exercice - Mali				
Boni du compte 2018 - Boni Abrechnung 2018		311 008,29 €		
Mali du compte 2018 - Mali Abrechnung 2018				
Boni présumé fin 2019 - Vermutlicher Boni Ende 2019			24 829,38 €	313 102,02 €
Mali présumé fin 2019 - Vermutlicher Mali Ende 2019				
Boni général - Gesamtboni	24 829,38 €	313 102,02 €	50 975,09 €	313 102,02 €
Mali général - Gesamtmali				
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire <i>Übertrag vom ordentlichen in den außerordentlichen Haushalt</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Boni présumé fin de l'exercice - <i>Vermutlicher Boni Ende des Haushaltsjahres</i>	24 829,38 €	313 102,02 €	50 975,09 €	313 102,02 €
Mali présumé fin de l'exercice - <i>Vermutlicher Mali Ende des Haushaltsjahres</i>				

GEMENGEROTSSÄTZUNG

Budget rectifié 2019 et Budget 2020 de la commune de Steinfurt

6 x  1 x  4 x 

Le Conseil communal approuve le budget rectifié de l'exercice 2019 ainsi que le budget de l'exercice 2020.

Veuillez trouver le budget en entier sur notre site internet: www.steinfurt.lu

Rektifizierter Haushaltsplan 2019 und Haushaltsplan 2020 der Gemeinde Steinfurt

6 x  1 x  4 x 

Der Gemeinderat nimmt den rektifizierten Haushaltsplan 2019 und den Haushaltsplan 2020 an.

Der gesamte Haushaltsplan ist auf unserer Internetseite: www.steinfurt.lu einsehbar.

Tableaux récapitulatifs / Übersichtstabellen

	Budget rectifié 2019 <i>Rektifizierter Haushalt 2019</i>		Budget 2020 <i>Haushalt 2020</i>	
	Service ordinaire <i>Ordentlicher Haushalt</i>	Service extraordinaire <i>Außerordentlicher Haushalt</i>	Service ordinaire <i>Ordentlicher Haushalt</i>	Service extraordinaire <i>Außerordentlicher Haushalt</i>
Total des recettes - Gesamteinnahmen	23 726 342,01 €	6 656 449,43 €	24 029 578,58 €	13 457 404,50 €
Total des dépenses - Gesamtausgaben	17 777 608,35 €	16 661 423,12 €	19 260 515,77 €	23 883 689,78 €
Boni propre à l'exercice - Boni	5 948 733,66 €		4 769 062,81	
Mali propre à l'exercice - Mali		10 004 973,69 €		10 426 285,28 €
Boni du compte 2018 - Boni Abrechnung 2018	9 736 056,03 €	295 172,50 €		
Mali du compte 2018 - Mali Abrechnung 2018				
Boni présumé fin 2019 - Vermutlicher Boni Ende 2019			5 974 988,50 €	
Mali présumé fin 2019 - Vermutlicher Mali Ende 2019				
Boni général - Gesamtboni	15 684 789,69 €		10 744 051,31 €	
Mali général - Gesamt mali		9 709 801,19 €		10 426 285,28 €
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire <i>Übertrag vom ordentlichen in den außerordentlichen Haushalt</i>	- 9 709 801,19 €	+ 9 709 801,19 €	- 10 426 285,28 €	+ 10 426 285,28 €
Boni présumé fin de l'exercice - <i>Vermutlicher Boni Ende des Haushaltsjahres</i>	5 974 988,50 €		317 766,03 €	
Mali présumé fin de l'exercice - <i>Vermutlicher Mali Ende des Haushaltsjahres</i>				



LE DÉTECTEUR DE FUMÉE

est obligatoire

depuis le 1^{er} janvier 2020

La loi relative à l'installation obligatoire de détecteurs autonomes de fumée pour les immeubles comprenant au moins un logement a été votée par le parlement en date du 19 novembre 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Depuis cette date l'installation de détecteurs autonomes de fumée est obligatoire pour les nouvelles habitations, ceci au niveau des chemins d'évacuation et chambres à coucher. D'ici trois ans l'obligation s'étendra à l'intégralité des habitations du pays.

QUELQUES POINTS IMPORTANTS À RELEVER

Pourquoi l'installer ?

- En cas de fumée, il déclenche rapidement une alerte sonore et vous fait gagner du temps pour évacuer et appeler les pompiers au 112, surtout la nuit.

Quels bâtiments ?

- La loi s'applique à tous les immeubles comprenant au moins un logement

Quand ?

- Elle s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020 aux nouvelles constructions

Qui ?

- Elle s'appliquera d'ici trois ans à toutes les habitations du pays
- L'installation incombe au propriétaire ou au syndicat des copropriétaires
- L'entretien incombe à l'occupant du logement ou au syndicat de copropriétaires

Quel(s) détecteur(s) ?

- Le détecteur doit être certifié conforme à la norme harmonisée et être muni d'un marquage CE

Où ?

- Au niveau des chemins d'évacuation
- Dans chaque chambre à coucher

Plus d'informations - www.rauchmelder.lu • Des questions ? - rauchmelder@cgd.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS



Édité par l'Administration communale de Steinfort | Service des Relations Publiques

B.P. 42 | L- 8401 Steinfort
Tel: 399 313-214/215 | service-pr@steinfort.lu

Imprimerie Heintz Pétange
Papier Balance Pure 100% recyclé

